

	<b>CERTIFICAT DE CONFORMITE AUX EXIGENCES DE L'ARRÊTE DEROGATOIRE</b>	Date de création - Creation's date : 19/05/2020
---	---	--

Je soussignée, Anne-Sophie BULMÉ, Responsable Réglementaire des laboratoires Phytogénèse, certifie que, le produit nommé ci-après :

**Réf HHGHD Gel Hydro-alcoolique pour l'antiseptie des mains selon arrêté dérogatoire**

Est en accord avec l'arrêté du 17 avril 2020 modifiant l'arrêté du 13 mars 2020 autorisant par dérogation la mise à disposition sur le marché et l'utilisation temporaires de certains produits hydro-alcooliques utilisés en tant que biocides désinfectants pour l'hygiène humaine.

La formule utilisée par le présent arrêté est la **FORMULE/COMPOSITION N°4**.  
La concentration en substance active est de **68.8% V/V** et sera indiquée sur les étiquettes à partir du 31 mai 2020.

Villeneuve-Les-Maguelones, le 19/05/2020  
Anne-Sophie BULMÉ  
Responsable Réglementation / Regulation Manager

**LABORATOIRES PHYTOGENESE**  
371, Rue Gustave Courbet  
ZAC Parc Charles Martel  
34750 VILLENEUVE-LES-MAGUELONE  
Tél: +33(0)4 67 64 72 62 / Fax +33(0)4 99 92 97 12  
SIRET 410 447 833 000 48

Ce document est la propriété des laboratoires PHYTOGENESE : aucune copie ni diffusion sans autorisation

**LABORATOIRES PHYTOGENESE**  
Tél: 04-67-64-72-62 / Fax: 0499929712  
**371 RUE GUSTAVE COURBET, ZONE CHARLES MARTEL, 34750 VILLENEUVE-LES-MAGUELONE**